

Compte rendu de la séance du lundi 25 janvier 2016

Présents : Henri COUDERC, Rémi NOËL, Alain DELPUECH, Georges LE BRIS, Martine CHAPTAL, Christiane MARTIN, Monique GARCIA, Sandrine PRADEILLES, Brigitte CHAPPELLE, Christian HARDOUIN, Jean GUITTARD, Josiane KAPOVIC, Jacqueline PRADEILLES, Rémy PIN, Marc BRUGUIERE, Axelle AGULHON, Cyril CLEMENT, Matthieu PASCUAL.

Procuration : RINGOT Michel à GARCIA Monique

Absents : Molherac Laurence, CHAPTAL Thierry,

Absents excusés : Sabine RAUZIER

Secrétaire(s) de la séance:

Jacqueline PRADEILLES

Ordre du jour:

Délibérations :

Création d'un budget annexe service de l'eau

Acquisition tracteur, épaveuses et véhicule technique : Plan de financement - demande de subvention TDIL

Classement de voies communales

Questions diverses

Organisation

Commission gestion de l'eau :

- tarif de l'eau

- réseaux AEP plan de recollement, demande de devis à Lozère ingénierie, AB travaux, SDEE Lozère

Commissions travaux et gestion du personnel :

Urbanisme : - fixation Taxe d'aménagement,

- participation aire de stationnement

- Accessibilité temple St Laurent

- Accessibilité mairie St Laurent

Infos et questions diverses

Délibérations du conseil:

Création d'un budget annexe (DE 2016 012)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la création au 1er janvier 2016 du budget annexe relatif au service de l'eau et l'assainissement et sera dénommé « budget annexe eau et assainissement ».

Adopté à l'unanimité.

TDIL acquisition tracteur, épaveuses, véhicule technique (DE 2016 013)

Suite au regroupement des communes historiques de St Laurent de Trèves et St Julien d'Arpaon en la commune nouvelle de "Cans et Cévennes"

Acquisition

- un tracteur pour remplacer celui de St Julien d'Arpaon,

- une épaveuse pour ledit tracteur

- une épaveuse pour le tracteur de Saint Laurent de Trèves

- un véhicule léger de liaison 4 x 4 susceptible de desservir tous les points de la commune non accessibles en camion

Rémi NOËL

Suppléants : Alain DELPUECH
Georges LEBRIS

CFD Ligne verte :

Titulaire : GUITTARD Jean

Suppléants : BRUGUIERE Marc
HARDOUIN Christian

SICTOM.

Titulaires Alain DELPUECH
Georges LEBRIS

Suppléants : Henri COUDERC
Laurence MOLHERAC

Les commissions :

Commission de l'eau : les employés communaux travailleront sur les réseaux afin répertorier les travaux qui nécessiteront une intervention.

Un plan de recollement devra être établi, des demandes de devis vont être adressées à Lozère ingénierie, AB Travaux, SDEE Lozère.

Matthieu Pascual va étudier les dossiers des réseaux avec visite des lieux.

Les tarifs votés en 2016 sera applicables en 2017.

M. Rémi NOËL demande que soit nommé un animateur pour cette commission, M. Matthieu Pascual est nommé.

Commission travaux et personnel :

M. Henri COUDERC, Maire sera le coordonnateur pour cette commission.

Commission patrimoine, culture, agriculture et communication :

M. Marc BRUGUIERE est nommé animateur et sera également responsable de la communication de la commune nouvelle.

Commission action sociale et scolaire : Mme Sabine RAUZIER est la référente.

Commission finances et budget : M. Rémi NOËL est le référent.

Prochain conseil municipal, le vendredi 26 février à 19h à la mairie annexe de Saint Julien d'Arpaon

Désignation	Montant TTC	Montant HT	TDIL	Part commune
Acquisition tracteur	76 072.00 €	63 393.33 €	15 848.33 €	60 223.67 €
2 épareuses	37 500.00 €	31 250.00 €	7 812.50 €	29 687.50 €
1 véhicule technique	18 000.00 €	15 000.00 €	3 750.00 €	14 250.00 €
Montant total	131 572.00 €	109 643.33 €	27 410.83 €	104 161.17€

Votée à l'unanimité.

Signature des actes administratifs classement des voies communales - délégation (DE 2016 014)

L' article L,1212-1, L'article L 1212-6, L'article L.1311-13 du Code général des Collectivités territoriales autorise M. le Maire a faire toutes les opérations d'échange et d'acquisition de parcelle à l'effet de procéder à l'opération de classement de voie communale et de chemins ruraux.

Le Conseil municipal donne délégations au Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Votée à l'unanimité.

Agent recenseur 2016 (DE 2016 015)

la commune de St Laurent de Trèves réalise le recensement de la population en janvier et février 2016, le Conseil municipal doit nommer un coordonnateur et un agent recenseur. Madame Monique FRAISSINET est nommée agent recenseur, M. Marc BRUGUIERE est nommé en tant que coordonnateur.

Votée à l'unanimité.

Délibération de soutien chemin Camisard (DE 2016 016)

Le Conseil municipal approuve ce projet et soutient l'action de l'association

– « Drailles & chemins camisards en Cévennes »

Votée à l'unanimité

Désignation des différents délégués auprès des organismes extérieurs (DE 2016 017)

Cette délibération porte modification à la délibération DE-010-2016

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération n° 010-2016 du 8 janvier 2016 qui désigne les délégués de la commune auprès des différents- organismes,

Les modifications suivantes sont portées sur la désignation des délégués aux organismes extérieurs comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLORAC SUD LOZERE

Titulaires : Henri COUDERC